



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/1996/L.35
10 avril 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA TROISIEME DECENNIE
DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Inde : amendements au projet de résolution E/CN.4/1996/L.22

Mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines
de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie
et de l'intolérance qui y est associée

1. Ajouter le nouveau paragraphe suivant avant le paragraphe 10 du dispositif :

"Décide qu'à sa cinquante-troisième session, la Commission consacrera tout particulièrement son attention à toutes les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée."

2. Remplacer le texte du paragraphe 19 du dispositif par le texte suivant :
"19. Recommande pour adoption au Conseil économique et social le projet de décision ci-après :

'Le Conseil économique et social, prenant acte de la résolution 1996/.. de la Commission des droits de l'homme en date du .. avril 1996, a) approuve la décision de la Commission tendant à proroger de trois ans le mandat du Rapporteur spécial pour que celui-ci étudie les incidents relevant des formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de tous types de discrimination

dirigés notamment contre les Noirs, les Arabes et les Musulmans, de xénophobie, de négrophobie et d'antisémitisme et de l'intolérance qui y est associée, ainsi que les mesures prises par les gouvernements pour les combattre et qu'il fasse tous les ans rapport à ce sujet à la Commission à compter de sa cinquante-troisième session, et approuve en outre la demande adressée par la Commission au Secrétariat général pour que ce dernier fournisse au Rapporteur spécial toute l'aide et les moyens dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat; b) approuve la décision de la Commission de consacrer tout particulièrement son attention, à sa cinquante-troisième session, à toutes les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.'"
